

6614/24

ASSEMBLÉE NATIONALE
QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT
SESSION ORDINAIRE DE 2020-2021

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 21 février 2024

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 21 février 2024

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Projet de DÉCISION DU CONSEIL portant nomination d'un membre suppléant du
Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail pour le Danemark**



Conseil de
l'Union européenne

**Bruxelles, le 15 février 2024
(OR. en)**

6614/24

**SOC 106
EMPL 59
SAN 85**

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
Objet:	Projet de DÉCISION DU CONSEIL portant nomination d'un membre suppléant du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail pour le Danemark

Les délégations trouveront en annexe le projet de décision du Conseil portant nomination d'un membre suppléant du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail pour le Danemark. Ce texte est transmis aux juristes-linguistes pour mise au point, avant son adoption lors d'une future session du Conseil.

Projet de
DÉCISION DU CONSEIL
du

portant nomination d'un membre suppléant du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le
lieu du travail pour le Danemark

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu la décision du Conseil du 22 juillet 2003 relative à la création d'un Comité consultatif pour la
sécurité et la santé sur le lieu du travail¹, et notamment son article 3,

vu les listes de candidatures présentées au Conseil par les gouvernements des États membres,
considérant ce qui suit:

- (1) Par sa décision du 24 février 2022², le Conseil a nommé les membres titulaires et les
membres suppléants du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail
pour la période allant du 1^{er} mars 2022 au 28 février 2025.
- (2) Le gouvernement danois a présenté une nomination pour un poste à pourvoir,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

¹ JO C 218 du 13.9.2003, p. 1.

² JO C 92 du 25.2.2022, p. 1.

Article premier

Est nommé membre suppléant du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail pour la période expirant le 28 février 2025:

I. REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS DES EMPLOYEURS

Pays	Titulaire	Suppléant
Danemark		M ^{me} Christina SODE HASLUND

Article 2

Le Conseil procédera ultérieurement à la nomination des membres titulaires et des membres suppléants non encore désignés.

Article 3

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à,

Par le Conseil
Le président/La présidente
